

Pouancé, le 06/02/2020



Chers parents, chers élèves,

Le foyer socio-éducatif du Collège Philippe Cousteau organise sa traditionnelle **vente annuelle de brioches et de gâches**. Le collège ayant obtenu le label E3D (établissement en démarche globale de développement durable), le FSE propose cette année des brioches (700 gr) et gâches (500 gr) artisanales **sans conservateur, ni huile de palme et avec des arômes naturels au prix de 5€** produites par l'entreprise « Les biscuits gourmands » de Saint-Sylvain d'Anjou

Dans quel but ?

Contribuer à l'élaboration de nombreux projets au sein de l'établissement (ex : sorties scolaires, voyages, achat de matériaux pour les clubs du midi, inscriptions à des jeux-concours ...) afin de faire baisser les participations financières demandées aux familles dans le cadre de ces différents projets.

Comment faire ?

Remplissez le tableau au verso avec le nom de vos acheteurs ainsi que le nombre et le type de marchandises commandées et la somme qu'ils vous ont remise.

Remplissez ensuite le coupon du bas (qui récapitule la commande totale).

La commande ne sera enregistrée qu'après la réception de ce coupon accompagné du règlement de votre commande (**espèces ou chèque à l'ordre du F.S.E**).

Calendrier

Retour des coupons accompagnés du règlement :

lundi 2 mars 2020

mardi 3 mars 2020

jeudi 5 mars 2020

vendredi 6 mars 2020

au foyer des élèves de 13h15 à 13h45.

Les brioches et les gâches seront livrées dans la semaine du 23 au 27 mars 2020.

Le meilleur vendeur de chaque classe recevra une brioche gratuite !

Merci de votre participation !

Le F.S.E du collège Philippe Cousteau

Tableau à conserver par l'élève vendeur

Nom de l'acheteur	Nombre de brioches (5€)	Nombre de gâches (5€)	Montant total
TOTAL			

Coupon à retourner au FSE avec le règlement

Nom et prénom de l'élève vendeur :

Classe :

Nombre de brioches x 5€ : _____

Nombre de gâches x 5€ : _____

Montant total: _____ €

Règlement par : chèque (à l'ordre du FSE) espèces